17e ANNEE. N° 865 PARAIT LE SAMEDI 5 Octobre 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

RADICALISME ET REVOLUTION

On sait que la semaine dernière, M. Charles Dupuy, ancien président du Conseil, à prononcé à Monistrol, dans son département de la Haute-Loire, un grand discours politique.

Le Journal *Le Temps*, qui est un des agents les plus autorisés du parti républicain donne à ce discours, au nom de l'union Républicaine, l'approbation la plus complète. Nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs, le texte de l'article de notre grand confrère parisien.

M. Charles Dupuy, ancien président du Conseil des ministres, a prononcé dimanche, dans son département, un discours dont nous avons aujourd'hui le texe sous les yeux. Les circonstances actuelles lui fournissaient un thème abondant : il a parlé du patriotisme et de la liberté selon les principes de 1789. Il y avait, en effet, dans le souvenir récent des manifestations franco-russes, un motif de défiance à l'égard des sectes révolutionnaires qui ont choisi cette occasion pour se mettre en dehors des sentiments partagés par l'ensemble du pays. Et d'autre part, le progrès constant des sophismes collectivistes est bien fait pour inspirer de sérieuses appréhensions aux bons citoyens, comme M. Charles Dupuy, qui demeurent fidéles aux principes traditionnels de la théorie républicaine.

Il est certain que les « révolutionnaires » d'à présent n'ont plus aucun rapport avec les hommes de la grande révolution ceux de 1789, et même ceux de 1793. Ils ont usurpé le mot, mais ils demeurent réfractaires à l'esprit. M. Charles Dupuy, se demandait dans son discours, « si Hoche et Marceau eux-mêmes trouveraient grâce aux yeux de ces terribles sectaires ». Il n'en est pas bien sûr, et nous sommes presque sûrs du contraire. Il se peut bien, en effet, que Hoche et Marceau fussent traités aujourd'hui, de « prétoriens » et de « militaristes ». Ils prouveraient, d'ailleurs, qu'ils ne méritent pas cette injure en n'étant pas le moins du monde troublés par des soupçons injurieux, et en demeurant fidéles à leurs devoirs de soldats républicains. Et l'histoire consacrerait leur renommée, tandis qu'elle oublierait bien vite le nom de leurs obscurs diffamateurs.

Où M. Charles Dupuy a tout à fait raison et raison de la façon la plus inquiétante c'est dans l'opposition qu'il établit entre l'esprit « révolutionnaire » d'à présent et l'esprit de la révolution. Il est certain que ce sont deux choses très différentes. La grande révolution essaya de fonder l'indépendance de l'individu Elle voulut l'affranchir de toute contrainte. Elle préserva son activité contre toutes les entreprises extérieures. Elle brisa les corporations, afin que tout homme qui voulait travailler n'eût aucun obstacle à vaincre en outre de l'effort laborieux de sa tâche quotidienne. Bref, la Révolution créa l'individu libre en face de l'Etat affranchi des traditions et des formes surannées.

La contre-révolution s'est bien gardée de s'attaquer de front aux conquêtes de nos pères, que la Déclaration des droits a consacrées. Elle s'est déguisée elle-même. Elle a pris figure de théories humanitaires. Elle a longuement revêtu des apparences doctrinaires, en invoquant les principes mêmes qu'elle voulait ruiner. C'est sous le masque socialiste, sous le masque révolutionnaire même que la contre-révolution apparaît à nos yeux. Contre la liberté individuelle, contre la liberté du travail, elle a imaginé la tyrannie syndicale qui restaure les corporations, les jurandes, les maîtrises, et qui replace l'ouvrier de 1901 dans la situation où se trouvait son aïeul sous le roi Louis XVI. Et l'on passe pour de bons républicains, pour de bons socialistes, pour des disciples fidèles de la grande Révolution, lorsqu'on s'applique à fortifier la tendance des lois récentes qui soumettent l'ouvrier à la tyrannie du syndicat !

En toutes choses il en est ainsi. M. Charles Dupuy disait que Hoche et Marceau, ces soldats républicains passeraient aujourd'hui pour « militaristes » aux yeux de certains. Danton et Robespierre eux-mêmes passeraient, d'ailleurs, pour réactionnaires : et c'est ce qui doit consoler un certain nombre de vieux républicains que l'exagération socialiste et la défaillance radicale ont, de temps à autre, la prétention d'exclure. Ils restent fidèles aux principes de la grande Révolution. c'est provisoirement tout leur crime. Ce sera plus tard, leur gloire. Car ils auront le dernier mot.

UNE PROPOSITION SCANDALEUSE

Personne n'a oublié le projet de loi déposé par le sémillant Gustave-Adolphe, aux termes duquel les femmes devraient être admises à siéger comme membre du jury criminel.

Au dernier convent maçonnique le f∴ Hubbard qui décidément s'occupe beaucoup des femmes, vient d'avoir à leur sujet une autre idée non moins géniale que la première. *Il a émis l'avis que le "père de famille, en aucun cas, ne devait laisser à la mère le droit exclusif d'élever ses filles."* Pour être justes, nous devons ajouter que les ff∴ ont accueilli cette proposition par une salve d'applaudissements. Elle est jolie la société maçonnique !

Ce n'est pas assez que le mari, soit chez lui, soit hors de sa maison, travaille pour gagner la vie de sa famille, il lui faudra encore passer son temps à surveiller l'enseignement donné à ses enfants. La mère n'est plus capable de les diriger, de les élever. Après les avoir mis au monde, elle devra abandonner toute action sur eux : il lui sera interdit de les former à son image ; ses filles elles-mêmes, ses filles surtout seront soustraites à son influence.

Dans ces conditions, que devient donc le rôle de la femme au foyer domestique ? Que devient la femme elle-même ? La voilà ravalée, abaissée, déprédée. La chair de sa chair lui échappe, ou plutôt lui est enlevée. Elle n'est plus l'égale de son mari, celle qui forme sur ces genoux les générations, qui leur inspire sa tendresse, forme leur cœur.

Il n'est pas une mère qui ne se révolte à la pensée que si les vœux de M. Hubbard étaient écoutés, elle se verrait désormais dépossédée de sa légitime part dans la formation intellectuelle et sociale de ses enfants.

Mais enfin, comment M. Hubbard concilie-t-il ses deux propositions : d'un côté, il reconnait les femmes capables de juger les criminels ; de l'autre il les déclare incapables même d'élever leur famille.

En vérité, M. Hubbard n'est qu'un songe-creux ridicule ou malfaisant.

Les femmes renonceront sans doute assez aisément au peu inviable privilège de siéger en cour d'assises ; mais qu'il essai de leur arracher leurs enfants !

L'histoire d'un Dégrèvement

Fidèle à ses habitudes de s'attribuer le mérite du travail d'autrui, M. Hubbard raconte, et son journal répète qu'il est l'auteur du dégrèvement de 30.000 francs dont vient de bénéficier le département des Basses-Alpes.

Généralement les enfants portent le nom de leur père. Or, savez-vous comment s'appelle l'amendement voté par la Chambre et qui vaut aux contribuables cette légère détente ? Il s'appelle l'amendement Le Moigne. S'il était dû à M. Hubbard, comme celui-ci à le front de le prétendre, ce serait l'amendement Hubbard et non pas l'amendement Le Moigne. Mais M. Hubbard est incapable de rien amender, Tout ce qu'il touche, il le gâte.

De même, si sur ce dégrèvement de 30.000 francs, l'arrondissement de Sisteron a obtenu pour sa quote-part une somme de 7.500 frs. ce n'est pas, malgré ses affirmations trop intéressées pour être sincères, à l'action de M. Hubbard qu'il en est redevable, mais au mode de répartition préposé par M. le Docteur Romieu et adopté par le Conseil général.

Il suffit de lire le compte-rendu officiel de la séance du 22 août (matin) pour s'en convaincre.

L'intervention de cette mouche du coche qu'est M. Hubbard s'est bornée a demander à l'assemblée départementale de voter les conclusions de l'admirable rapport de M. le Docteur Romieu.

Du reste, récemment dans un article de la *République Radicale*, M. le Docteur Aubert, Conseiller général des Mées, a fait bonne justice de l'outrecuidance de son collègue de Noyers. Voici un passage de l'article de M. le Docteur Aubert :

« Je me permets de dire au deputé de Sisteron qu'il a compté par trop sur l'ignorance ou la naïveté de ses électeurs. Nous savons tous que sans lui, au besoin malgré lui, nous aurions obtenu ce dégrèvement de trente mille francs. J'ajoute que si l'arrondissement de Sisteron bénéficie sur cette somme de 7.500 francs, il le doit au mode de répartition préconisé par le rapporteur de la Commission des finances, M. Romieu, et adopté à l'unanimité moins deux voix, par le Conseil général. Que M. Hubbard dispose à son gré du sort des préfets et sous préfets, je le veux bien, mais pour ce qui est du dégrèvement, il s'attribue un mérite qu'il n'a pas, ou tout au moins qu'il partage avec tous ses collègues, les députés et sénateurs du département, et les Conseillers généraux. »

Les Primes à la Sériciculture

Après avoir, une fois en passant et sans trop insister, tenté de disculper M. Hubbard du reproche que nous lui avons adressé d'être partisan de la suppression des primes à la sériciculture comme de toutes les autres allocations de même nature, *Le Républicain des Alpes* s'est bien gardé de revenir sur la question.

Nous avions, en effet, démontré que les subtilités et les « distinguos » ne pouvaient infirmer l'opinion trop clairement émise de ce député baladeur qui ignore même les cultures pratiquées dans son arondissement.

C'est aujourd'hui un fait acquis, indéniable. M. Hubbard est opposé au maintient des primes, dussent les sériciculteurs de sa circonscription être obligés de renoncer à leur industrie.

Son Éminence M. Martinet

On n'est jamais mieux louangé que par soi-même.

De peur sans doute que les Bas-Alpins ne rendent pas à son mérite toute la justice qui lui est due, M. Martinet nous apprend dans son journal qu'il est un **éminent** orateur.

S'il va dans une commune raconter les balivernes qu'il baptise pompeusememt de conférence, il s'empresse d'ajouter le lendemain qu'il **a bien voulu** porter la parole dans une réunion publique. Pour un peu, il dirait — probablement il le pense — qu'il a honoré les auditeurs de sa présence.

J'ignore si M. Martinet a du talent, mais je m'aperçois que son talent n'est guère modeste En général le vrai mérite s'ignore, M. Martinet a du sien une trop bonne opinion pour n'être pas seul à la partager.

Mais si M. Martinet est éminent, que reste-t-il à M. Hubbard ? Après éminent, il faut tirer l'échelle.

Seriez-vous vaniteux, M. Martinet ?

© VILLE DE SISTERON

Le Comice Agricole

Nous publions plus loin la liste des récompenses obtenues par les exposants au Comice Agricole de Sisteron.

Il paraît que les lauréats se sont montrés assez peu satisfaits des prix qui leur étaient distribués. Les prix, en effet, ont été plutôt maigres. Ils ne valaient guère la peine qu'on se dérengeât.

Pourtant, il existe une somme de 4.200 francs inscrite au budget départemental pour être répartie en subventions aux divers comices agricoles des Basses-Alpes. Forcalquier et Barcelonnette ont obtenu chacun 1500 fr. au moins.

Il est vrai que ces deux villes sont représentées par des conseillers généraux dévoués, qui ne laissent s'échapper aucune occasion de servir les intérêts de leurs mandataires.

Mais si M. Giraud venu trop tard dans un monde qui lui est inconnu, n'a pas su manœuvrer, pourquoi le capitaine Gustave-Adolphe n'a-t-il pas dirigé le mouvement ? C'était le cas ou jamais de prouver cette haute influence, ce tout puissant crédit dont il se targue.

Si les exposants sont obligés de se contenter de récompenses dérisoires, ils savent à la négligence ou à l'incapacité de qui ils le doivent.

Simple Question

M. Martinet qui nous fait l'horreur de nous régaler de quelques morceaux de son cru dans un journal de Manosque, pourrait il nous donner des nouvelles de **son ami Joly**, *dit Maloer* qui l'accompagnait en 1898.

Son ami aurait-il par hasard un lien de parenté avec ce Joly, qui a été par défaut condamné à six mois de prison pour abus de confiance aux dépens du *Petit Provençal* il y a tantôt deux ans ?

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

—o—

A nos abonnés. — *Plusieurs de nos abonnés nous ont signalé une irrégularité persistante dans la réception de leur journal. Nous prions ceux qui auront dorénavant une plainte de ce genre à formuler, de vouloir bien nous la transmettre de suite, afin que nous puissions réclamer à qui de droit.*

Nominations. — Mlle Morel élève sortante de l'école Normale est nommée institutrice à Reynier.

M. Gallicie, élève sortant de l'école Normale, est nommé instituteur à Astoin.

Accident. — Le jeune Bachelier âgé de 17 mois, fils du sympathique maître d'hôtel de la Baume a fait samedi dernier une chute qui aurait pu être mortelle. Laissé un instant sans surveillance, il est tombé d'une hauteur de 7 à 8 mètres. Par bonheur il se trouvait au bas un tas de paille qui a amorti la commotion. Le Dr Thieux appelé en toute hâte n'a constaté aucune lésion grave. Tout fait espérer qu'il n'en résultera rien de fâcheux pour l'enfant. Quant aux parents on devine aisément leur émotion.

Musique. — La réouverture de l'école municipale de musique à eu lieu cette semaine avec le même programme que l'année dernière, c'est-à-dire lundi et jeudi, cuivre ; mardi et vendredi, solfège ; mercredi et samedi, bois L'enseignement complet de la musique vocale et instrumentale est donnée d'une façon absolument gratuite. Les parents désireux de voir leurs enfants participer à ces cours peuvent les faire inscrire chez M. Marneffe, chef de musique ou au secretariat de la Mairie.

Service Téléphonique. — Un décret du 7 mai 1901 a apporté au service téléphonique de profondes modifications. Le nouveau régime qui offre aux intéressés, et en particulier aux abonnés, des avantages considérables, est entré en vigueur depuis le 1er novembre.

Jusqu'ici les abonnés payaient l'installation et l'entretien de leur ligne et achetaient eux-même leur appareil : à l'avenir ils obtiendront *la fourniture et l'entretien gratuit.*

1° De la ligue dans un rayon de 1000 mètres autour du bureau ; 2° des appareils (transmetteur et récepteurs) moyennant l'application d'un tarif dégressif fixé à 100, 80, 60. et 40 francs. par an.

Le prix des conversations est abaissé à 10 centimes pour la ville, 25 centimes pour le canton 25 ou 40 cent. pour le département.

Pour les Communications interdépartementales la taxe varie, selon la distance de 0,25 à 1 fr. 50.

Le prix des appels téléphoniques, qui permettent de convoquer, par avance, pour une personne *non abonnée* à une cabine publique ou chez un abonné, est fixé ainsi. 25 cent. pour le canton, 30 cent. pour le département, 40 cent. pour les autres destinations.

Enfin, tout abonné à le droit de recevoir ou de transmettre, *par téléphone* ses dépêches télégraphiques, moyennant une taxe de 10 centimes par télégramme

ÉTAT-CIVIL

du 21 Septembre au 4 Octobre 1901

NAISSANCES

Brun Augustin-Marius-Ferdinand-Ernest.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Bremond Marie, à l'hôpital.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.

Le Caire

La fête patronale du Caire à été célébrée dimanche dernier avec un entrain inaccoutumé. Comme le soleil s'était mis de la partie, jeunes filles et jeunes gens étaient venus en grand nombre des communes environnantes. Les danses et les jeux se sont prolongés très tard dans la soirée. En somme réunion charmante et pleine de gaieté.

Bellaffaire

La foire de Bellaffaire avait attiré une affluence considérable. Le marché était très animé et bien fourni. Tant pour les bœufs et les moutons que pour les porcs les prix sont restés relativement élevés.

Turriers

Nous apprenons à nos lecteurs qu'un comité radical-socialiste s'est formé à Turriers. Maître Gustave-Adolphe Hubbard avait promis de l'inaugurer. Mais fidèle à cet engagement comme à tant d'autres, au dernier moment il s'est dérobé et fait remplacer par l'ineffable Théodore Gervais, le black-boulé du 21 juillet dernier. Même les très rares amis du député, même les quémandeurs de places, les solliciteurs de sinécures ont trouvé la doublure un peu mince et la plaisanterie amère. Après tout, peut-être est-ce la prudence qui a conseillé à M. Hubbard de rester à Paris. En tout cas, on ne dira pas de lui qu'il fatigue, ou honore son arrondissement de sa présence : on le voit partout excepté au milieu de ses électeurs.

Quelle singulière idée tout de même que de s'être fait remplacer par M. Gervais ! Aurait-il oublié que rien ne tue plus surement un homme que le ridicule ?

Le Congo Savon exclusif,
N'a pour base aucun corrosif.

Entre voisines. — Fourmeis (Nord), le 14 août 1900. Je souffrais de névralgies et de douleurs aux genoux. Après l'emploi de 2 boîtes de Pilules Suisses névralgies et douleurs ont disparu J'ai aussi donné une boite de Pilules à une voisine qui souffrait de névralgies. Cette boite a suffi pour amener la guérison. Mme Ve LEGAYE (Sig. lég)

Marché d'Aix

du 3 octobre 1901

Bœufs limousins	1 40	a	1 45
— Gris	1 33	à	1 38
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 65	à	» »»
— gras	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» 4»
— Mètis	» »»	à	» »»
— Moutons Africains	1 60	à	1 65
— réserve	1 70	à	1 75

COMICE AGRICOLE

de l'arrondissement de Sisteron

Concours du 14 Septembre

PALMARÈS

Section 1. — Animaux

1er Catégorie — Chevaux et Juments de travail

1er prix : Audiberd Maximin, Sisteron.
2e id. Thélène François —
3e id. Touvat Louis, Mison.
4e id. Saint Paul Joseph, Peipin.
5e id. Blanc Joseph.
6e id. Chaine, Volonne.
7e id. Bouchet Louis, Sisteron.

2e Catégorie. — Mulets et Mules

1er prix : Vanoucke, Sisteron.
2e id. Siard Joseph, Mison.
3e id. Bonnefoy Siméon, Omergues
4e id. Bouchet, Aubignos.
6e id. Blanc Marius, Volonne.
7e id. Ponty Paulin, Laragne.

3e Catégorie. — Race Bovine

1° Bœufs adultes

1e prix : Meysson Célestin, Sisteron.
2e id. Clément Edouard.
3e id. Doussoulin Louis.
4e id. Latil Fortuné.
5e id. Mazan Lucien.

2. Vaches laitières

Estellon Frédéric de Sisteron.

4° Catégorie. — Race Ovine

1° Béliers

1er prix : Pleindoux Lucien, Mison.
2e id. Curnier Joseph, Sisteron.

2. Moutons gras

1er prix : Siard Joseph, Mison.
2e id. Mazan Lucien —
3e id. Couton Sabin, Sisteron.

3° Brebris (10 têtes)

1er prix : Estellon Louis, Sisteron.
2e id. Corbon, Valernes.
3e id. Estellon Joseph, Sisteron.
4e id. Guerin Alfred, Mison.

4° Brebis suitées

1er prix ; Siard Henri, Sisteron.
2e id. Richier Silvain, La Silve.
3e id. Martin Joseph, Mison.
4e id. Coton Sabin, Sisteron.

5° Agneaux

1er prix : Estellon Joseph, Sisteron.
2e id. Meisson Louis.
3e id. Meyffren Ferdinand, Salignac
4e id. Guerin Alfred, Mison.

5 Catégorie. — Race Caprine

Chèvres

Brunet Hippolite.

6e Catégorie. — Race porcine

Porcs gras

1er prix : Isnard, Sisteron.
2e id. Roubeaud Marius, Sisteron.
3e id. Hospice de Sisteron.

2e Truies suitées

1er prix : Grégoire Fortuné, Peipin.
2e id. Roubeaud Casimir, Sisteron
3e id. Paret Victor, Valernes.

3e Cochons de lait

1er prix : Latil Adrien, Vaumeil.
2e id. Francou Iréné, Salignac.
3e id. Francou Joseph, La Silve.

7e Catégorie. — Animaux de basse-cour

1er prix ; Madame Sarlin, Vaumeil.
2e id. Julien Bosc, Ribiers.
3e id. Aubert, Sisteron.

Section II. -- Produits agricoles

I. Catégorie. — Céréales

1° Blé de semence (2 charges)

1er prix : Bonnet Ferdinand, Montfort
2e id. Richaud. —
3e id. Bonnet Joseph, Chât-Arnoux

2° Blés ordinaires

1er prix : Michel Haycinthe, au Poët.
2 id. Beaume, Logis-neuf.
3e id. Richaud Honoré, Bevons

3° Autres céréales

1re prix : Put Eugène, Volonne.
2e id. Guigues Peipin.
3e id Feautrier Sisteron.

3e Catégorie. Légumineuses

1er prix : Androclès Gust. Valernes.
2e id. Couton Sabin, Sisteron.

Section III. -- Produits Horticoles

Ie Catégorie. — Pommes de terre

1er prix : Androclès Gustave, Valer.
2e id. Petit Jean, Sisteron
3e id. Chabaud, épicier, Sisteron.
4e id. Liautaud. instituteur, Valb.

2e Catégorie. — Haricots

Bontoux Toussein, Sisteron.

3e Catégorie. — courges, mellons potirons

1e prix : Doussoulin Louis, Mison.
2e id. Portel Baptistin, Chât.-Ar.
3e id. Mazan Lucien, Mison.

4e Catégorie. — Fruits

1e Raisins

1er { Latil Louis, Sisteron.
Fournier Alphonse.

2° Autres fruits

André Joseph, Sisteron.
Raspail Léon, Valernes.
Truphémus Aimé, Montéglin
Cotte, Oraison.
Amayen Deocharis, Vaumeilh.
Heiries Casimir, Nibles.
Madame Put, Sisteron.
Istre, La Brillanne,
Lieutier Joseh, Sisteron.
Roche Joseph, —
Didier, Château-Arnoux.
Put Eugène, Volonne.
Beaude, Melve.
Blanc Paulin, Noyers.
Latil Louis

3° Fruits secs

1er prix : Richaud Pierre, Valernes.
2e id. : Martel François, Sisteron.

3e Catégorie. — 1° Fleurs diverses et plantes d'agrément.

1e prix : Beinet Ferdinand, Sisteron.
2e id. : Amayen Déocharis, Vaumeilh.
3e id. : Paulas Pierre, Sisteron.

2e Plantes diverses

Julien Louis, Ribiers (chanvres).
Blanc Mathieu, Valbelle (fleurs médicinales.

Section IV: Produits manufacturés

1er prix : Donzion Charles, Sisteron, (mortadelles, lard salé).
2° id. Lartiste Louis, Sisteron, (extraits et liqueurs
3° id. Pauchon Henri, Claret, (vins blancs secs et mousseux.
4° id. Richaud Honoré, Bevons (huile d'olives).
5° id. Lieutaud Victor, Volonne (id.)
6° id. Paul François — (id).

Section V. -- apiculture

1er prix : Guieu Placide, Chât.-Arnoux.
2° id. Escuyer, Antoine, Vaumeilh.
3° id. Portel Baptistin, Chât.-Arnoux

Section VI. -- Machines agricoles

1° Construites dans la région

Vias, Sisteron (char et jardinière).
Gueytte, aux Armands (jardinière (.
Martin, Sisteron (brouette et araire).
Burle, Ch.-Arnoux (débaveuse de cocons)
Mille, Volx (bennes).
Giraud, Ch.-Arnoux (charues et bineuse)
Cotton, aux Armands (charrue).
Tourniaire, Valernes (charrue).
Garcin, la Silve (charrue).
Chauvin, Claret (charrue).
Badel, Sisteron (bois de fusils et galoches.
Maurel, Sisteron (vase et ballustre en pierre tournée).
Berruyer, Sisteron (galoches).
Petit Sigismond (lampes à essence).
Thoard, Mison (joug nouveau modéle).

2° Non construites dans la région

Wallut et Cie, à Paris (moissonneuses, faucheuses et charrues).

Un diplôme d'honneur est accordé au mécanicien de la maison Wallut.

© VILLE DE SISTERON

UNE GARANTIE POSITIVE

L'huile de foie de morue que contient l'Emulsion Scott est de qualité absolument supérieure

VICTOR BEAUFRÈRE

Chacun sait qu'il y a de nombreuses qualités dans les marchandises mises en vente et même dans celles servant à l'alimentation comme le lait, le beurre, le fromage. De même il y a de nombreuses qualités d'huile de foie de morue qu'il est difficile de déterminer même pour un pharmacien, à moins d'avoir quelque garantie ou un nom qui porte en lui-même une certitude absolue de garantie.

Il n'y a positivement qu'une façon de profiter de tous les bienfaits qu'il soit possible de retirer de l'huile de foie de morue. Cette manière, beaucoup la connaissent ; mais pour ceux qui ne la connaîtraient pas, nous prenons plaisir à l'expliquer par la lettre suivante :

St-Paterne (Indre-et-Loire) le 3 juillet 1899.

Messieurs, lorque j'eus l'heureuse idée de m'adresser à vous il y avait environ onze mois que mon petit garçon était malade.

Eprouvé d'abord à l'âge de six mois par une dentition très laborieuse, cet enfant fut atteint d'une grave bronchite qui l'amena à un inquiètant état de faiblesse. Sa figure et son corps s'étaient en outr couvert d'une quantité inombrable de boutons qui se transformèrent en croûtes suppurantes. Nous avions essayé en vain plusieurs remèdes qui nous avaient été recommandés et nous étions véritablement désolés de voir tous nos soins et toutes nos dépenses rester sans résultat. Aprés avoir lu dans un Journal une lettre qui vous avait été adressée au sujet d'un enfant souffrant de la même affection que le mien, je me décidai à essayer l'Emulsion Scott.

A peine mon enfant en avait-il pris depuis huit jours que nous constations déjà une sensible amélioration dans son état : les couleurs et la gaîté lui revenaient, la toux avait cessé, les croûtes avaient complètement disparu et fait remarquable l'enfant avait en 1 mois augmenté de cinq kilos. Aujourd'hui, grâce à l'Emulsion Scott, il est en parfaite santé, c'est vous dire combien nous sommes heureux d'avoir employé l'excellente Emulsion Scott et combien nous vous sommes reconnaissants. Agréez, Messieurs, les meilleurs remerciments de votre tout dévoué : Beaufrère.

Vous pouvez être absolument certain qu'en prenant l'Emulsion Scott vous absorbez la meilleure qualité d'huile de foie de morue médicinale que produise la Norvège: Vous pouvez aussi être assurés qu'en prenant cette huile dans une forme ne troublant pas la digestion, elle est promptement absorbée dans le sang et facilement asimilée. L'Emulsion Scott contient aussi des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycerine et nous pouvons positivement affirmer que cette combinaison, cette forme particulière d'huile de foie de morue que représente l'Emulsion Scott ne peut se trouvert au monde dans aucune autre préparation,

L'Emulsion Scott est agréable au goût et, de fait, le plus agréable remède qu'on puisse prendre. Elle remplit d'ailleurs en tous ses détails, toutes les conditions requises par le corps médical.

Essayez donc la véritable Emulsion Scott, cela en vaut vraiment bien la peine. Vous la reconnaitrez aisément à notre marque de fabrique qui se trouve sur l'enveloppe de chaque flacon authentique.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie 10, rue Gravel, Levallois-Peretr (Seine).

ÉTUDE DE Me GASTON BEINET
Avocat - Avoué
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
Par Surenchère

Il sera procédé le VINGT-UN octobre mille neuf-cent un à DEUX heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron au Palais de Justice, à la Vente aux enchères publiques d'un immeuble ci-après désigné situé sur le territoire de la commune de Volnne, canton du dit, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

ARTICLE UNIQUE

TERRE labourable et arrosable, majeure partie en pré au quartier de la Barque, près la scierie hydraulique Bérato, confrontant du nord Victor Bérato, du midi le chemin de la Barque et du couchant Victor Heyriès, d'une contenance d'environ 49 ares 72 centiares, numéros 1273 p. 1271p. 1272p. de la section B.

Mise à prix : Deux mille neuf-cent-vingt francs.

ci . . . 2920 fr.

Cet immeublea été saisi réellement à la requète de la dame Emile AUBERT veuve MARMET, propriétaire à HYÈRES, ayant pour avoué Me BONTOUX.

CONTRE :

M. Jean-Baptiste-André-Emile GAUBERT, étudiant, domicilié et demeurant à Paris.

Suivant procés-verbal de Etienne huissier à Volonne, en date du dix-sept juin mille neuf-cent-un, enregistré au bureau des hypothèques de Sisteron, volume 44, Nos 4 et 5.

A l'audience du vingt septembre mil neuf-cent-un, cet immeuble a été adjugé au prix de deux mille cinq-cents francs à Me BONTOUX pour le compte de M. Paul DAVIN, propriétaire à VOLONNE.

Suivant acte au greffe en date du vingt-cinq septembre mille neuf-cent-un, il a été surenchéri par la dame RICHAUD Marie, veuve de Frédéric BARTHÉLEMY, propriétaire, domiciliée et demeurant à VOLONNE, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Il sera vendu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal en outre à la charge des frais de la surenchère.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèques légales, devront requerir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

Sisteron, le 2 octobre 1901.

Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron le trois octobre mil neuf-cent un, Folio 75, Case 19. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GIMEL.

Etud de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
á SISTERON (Basses-Alpe).

VENTE
SUR
CONVERSION DE SAISIE

Il sera procédé le MERCREDI VINGT-TROIS octobre mil-neuf-cent-un, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, devant Monsieur GIRARD, juge commis à DEUX HEURES après midi au palais de justice à Sisteron, à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-áprès désignés situés sur le territoire de la commune de L'ESCALE, canton de Volonne arrrondissement de Sisteron Basses-Alpes.

DESIGNATION
des IMMEUBLES A VENDRE

PREMIER LOT

Maison avec Cour située sur la Place de l'Eglise, numéro 209 de la section B. comprenant : magasin, cuisine, chambres, grenier et écurie confrontant : du nord Borelly, du levant la Place, du couchant la Rue.

Mise à prix : Huit-cents francs.
ci . . . . . 800 fr.

DEUXIEME LOT

Maison au hameau de l'Hôte numéros 166 de la section B. comprenant : Cuisine et Chambre : confrontant : du levant Bonnet, du couchant la rue.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 frs.

TROISIEME LOT

Parcelle complentée en jardin de terre d'une contenance d'environ quatre-vingt-quinze centiares numéro 156 de la section B. au quartier de jussa confrontant : le chemin et Bayle.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 fr.

QUATRIEME LOT

Vigne au quartier de Saint-André ou le Rogen numéro 187p. dela section D. d'une contenance d'environ vingt ares, confrontant : du levant la route nationale numéro, 85, du midi le chemin vicinal et du couchant le chemin de la traverse.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 fr.

CINQUIEME LOT

Terre labourable au quartier des Beaume numéro 450p. de la section D. d'une contenance d'environ vingt-six ares, confrontant : du nord Roubaud. du levant chemin vicinal, du midi Courbon, du couchant Béal.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 fr.

SIXIEME LOT

Labour au quartier des Hauches, d'une contenance d'environ cinquante-cinq ares quatres-vingt-un centiares, section B.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 fr.

SEPTIEME LOT

Labour au quartier de Riou-Plantayer et gas de Varem, en nature de pré, labour, vague paturage, d'une contenance d'environ quatorze hectares soixante quatorze ares soixante quatre centiares, numéros 1, 2, 3, 4, 23, 24, 108, 157, 159, 20p, 21p. 22p. 23p. 5. 188, 297, 19p. 20p. 21p, 22p. 25, 26, 27, 28 158, 32p. 19p 165, 166, 167, 168, 169, 153, 154, 155, 156, 51, 76, 52, 117, 152, 242, 31p. 32p. 32p. 34p 35p. 36p 37p 142p. 142p de la section A. sans en rien exepter.

Mise à prix : Deux cents francs
ci . . . . . 200 francs.

HUITIEME LOT

Labour au quartier de Villevielle en natures de labour, paturage et vague avec batiment d'habitation et d'exploitation, d'une contenance d'environ deux hectares quatre-vingt-dix-sept ares, soixante-onze centiares, numéros 813, 816, 817, 818, 1052, 1054, 1070, 1072 1105, 1123, 1028, 1109p. 1110p. 1112, 1131, 1132. 1065, 1767, 1116, 809, 819, 811, 1058, 1091, 1111p, 1133, 1003, 1068, 1082, 1089, 1111p, 1136, 1137, 1133, 1139, 1054, 1066, 1084, 1086, de la section B.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 francs.

NEUVIEME LOT

Labour au quartiier de Croues ou le Thord numéro 944, de la section B. d'une contenance d'environ onze ares, cinquante-centiares, confrontant : du nord Paul, du couchant le ravin, du midi et du couchant le chemin de Volonne.

Mise à prix : Quatre-vingts francs.
ci . . . . . 80 francs

DIXIEME LOT

Labour au quartier de Villevielle ou la Garenne numéros 1403 de la section B confrontant: du nord Blanc, du levant Armand, du midi Hippolyte du couchant Tichaud.

Mise à prix : Soixante francs.
ci . . . . . 60 fr.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. César SYLVE, négociant, demeurant et domicilié à Marseille, ayant pour avoué Me BONTOUX.

CONRE :

La dame Claire TRICHAUD, épouse MILLE Sauveur, et ledit MILLE Sauveur, son mari pour assister et autoriser son épouse, propriétaire cultivateur demeurant et domiciliés ensemble à L'ESCALE, ayant pour avoué Me Gacton BEINET.

Par procès-verbal de Bertrand, huissier à Sisteron, en date du TROIS septembre mil neuf-cent-un enregistré et transcrit avec les exploits de dénonciations aux saisis.

Mais par jugement du tribunal Civil de Sisteron, en date du VINGT septembre mil-neuf-cent-un, enregistré la poursuite de saisie immobilière à été couverte en vente volontaire.

La vente ci-dessus aura lieu au clauses et conditions du cahier des chages déposé au greffe du Tribunal Civil, par Me Charles BONTOUX, avoué.

Sisteron, le 3 Octobre 1901.

C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le trois octobre mil-neuf-cent-un Folio 75 Case 20 Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

signé : GIMEL.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTES

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, PARIS

L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Le Gérant, L. QUEREL

Sisteron — Imprimerie TURIN

ANÉMIE — EN 20 JOURS GUERISON RADICALE par l'ELIXIR de St VINCENT
Renseignements chez les SŒURS de la CHARITE, 105, Rue Saint-Denis
Guérit, Phie, 1, Passage Saulnier, Paris et tte Phie. — Broch. franco.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

LA PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant

Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 Francs.

SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

© VILLE DE SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1860

Droguerie — Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

AUG. TURIN

Place de l'Horloge, **SISTERON** (Basses-Alpes)

SPÉCIALTÉ DE PEINTURES PRÉPARÉES

DÉPOT DU CRISTALOL

PEINTURES LYONNAISES

EMAILLANTES ET INALTÉRABLES

VERNIS ET PINCEAUX

VERNIS MARSEILLAIS pour les CARREAUX

RHUM, COGNAC, LIQUEURS

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

MASTIC POUR GREFFER A FROID

PEAUX DE CHAMOIS

THÉ DE CHINE — RACAHOUT -- CHOCOLATS

Huiles spéciales pour Machines à Coudre et Cycles

Parfumerie Hygiènique aux Fleurs des Alpes

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage (*garantis sur anaysle*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

HOTEL D'EUROPE

MARSEILLE, Rue des Récollettes (près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel *à* neuf *et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très modérés.*

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

MARSEILLE chez Madamè GRA. Cours Belzunce.

à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau

à TOULON, Chez Mme ROLLAND

KIOSQUE N° 2 ; BOULEVARD DE STRASBOURG

LA MODE NATIONALE

Paraissant le samedi

TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS

est le seul journal de modes donnant GRATUITEMENT chaque semaine :

UN PATRON DÉCOUPÉ

Grandeur naturelle

et mensuellement :

UNE GRAVURE EN COULEURS

avec texte sur papier de luxe.

EN VENTE PARTOUT 10 cent. le numéro

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

volumes en bon état, très jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

Exposition Univ. Paris 1900. Hors Concours. Membre du Jury

ALAMBICS DEROY

Conformes à la nouvelle loi

pour Bouilleurs de Cru

(Guide Pratique du Bouilleur et Tarifs gratis.)

DEROY FILS AINÉ

71 à 77, r. du Théâtre, PARIS

ENVOI FRANCO DU TEXTE DE LA LOI

En écrivant signaler ce journal.

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

LES

CAPSULINES BOBEAU

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'Inventeur BOBEAU, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

LA DISTILLATION

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Avec l'instruction, le bien-être général pénètre chaque jour davantage partout. Un vulgarisateur, bien connu par ses publications utiles dans l'un des journaux les plus répandus, M. VALYN, collaborateur du *Petit Journal*, a compris tous les avantages de la distillation domestique comme moyen d'accroissement et de bien-être général. Pour rendre son idée pratique, il a imaginé et fait construire par M. BROQUET, de Paris, DONT LES POMPES POUR LES VINS, SPIRITUEUX et tous autres usages, sont si universellement appréciées un alambic portatif, qui par son peu de volume et son prix modéré doit pénétrer partout, particulièrement dans l'intérieur des familles. Il est incontestable qu'il se perd dans la plupart des maisons bien des substances qui pourraient être soumises à la distillation. Par l'usage de l'*Alambic Valyn*, rien ne se perd dans une exploitation bien dirigée : fabrication directe d'alcool pour tous les besoins domestiques, utilisation de toutes les substances végétales : fleurs, fruits, marc de raisins et de pommes, liquides fermentés, grains avariés, eaux distillées, etc., etc., dont les résidus azotés sont encore par surcroît un des éléments de la nourriture du bétail. Sa supériorité, outre la perfection de sa construction et son extrême bon marché, tient aux dispositions des éléments qui le constituent. Par son incontestable utilité, l'*Alambic Valyn* rend de grands services à l'économie domestique, ce qui explique la vogue dont il est l'objet. Demander à M. BROQUET, 121, rue Oberkampf Paris, l'envoi *franco du prospectus détaillé*

Pilules Purgatives

H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces Pilules dépuratives végétales rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles peuvent être prises sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet qui, par la légèreté, et chassent l'excès de bile et des glaires. Très faciles à prendre, elles sont certainement les plus efficaces.

Exiger les contrefaçons.

Le nom H. BOSREDON gravé sur chaque Pilule.

PRIX : BOITE, 3 50 ; 1/2 BOITE, 2f.

Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général Codex 609 m.

GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, PARIS (ci-devant 25, rue Coquillière)

TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

Demandez

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

Adr. Commandes Mons ELIAS HOWE (Fondée en 1863) 101, r. Quincampoix, Paris. L. ANDRÉ & Cie

---

FORTUNE ! FORTUNE !! PAR LE

Système Américain

le seul qui permette de réaliser en quelques jours, presque sans risque, avec un petit capital, de très gros bénéfices. On peut, avec 250 fr., gagner toutes les semaines de 500 à 1.500 fr.

Bénéfices payés tous les 10 jours.

Demander *notice* à MM. BAHIER et Cie, banquiers, 9, Rue des Filles Saint-Thomas, 9, près la Bourse, PARIS.

Le Gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON